

MAROC

Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial au Maroc



Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

***Structure et Importance des Secteurs Avicoles
Commercial et Traditionnel
au Maroc***

***Ahmed BARKOK
Ingénieur zootechnicien***

Septembre 2007

Avertissement

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

SOMMAIRE

Partie I : Cadre général national

Croissance économique, Développement humain, Dépenses de consommation et place de l'Elevage

1. Une croissance économique vulnérable à l'aléa climatique.....	3
2. Réduction des disparités en termes de Développement Humain.....	5
3. Consommation et dépenses alimentaires des ménages	6
3.1 Niveaux et Structures des dépenses alimentaires	6
3.2 Dépenses en produits alimentaires d'origine animale	6
3.3 Consommation et autoconsommation des produits avicoles.....	7
4. Place de l'Elevage dans l'économie et l'emploi	9
4.1 Secteur Agricole : Croissance volatile, Déficit structurel de la balance commerciale et faibles échanges de produits d'origine animale	9
4.2 L'élevage: Secteur Vital pour l'économie	9
4.3 Le secteur avicole : dynamisme et fragilité.....	10

Partie II:

Systèmes de production et Organisation de la filière avicole

1. Description des ressources génétiques aviaires locales.....	12
1.1 Poulet local (Beldi)	12
1.2 Dindes locales	12
1.3 Souches commerciales	12
2. Répartition régionale (par province) des élevages selon le système de production	13
2.1 Secteur 1 ou système d'élevage intégré	14
2.2 Secteur 2 ou système d'élevage intensif de poulets.....	15
2.3 Secteur 3 ou système d'élevage semi intensif et élevages amateurs (inexistant).....	19
2.4 Secteur 4 ou système d'élevage traditionnel (familial).....	19
3. Evolution des mises en place (secteur moderne).....	24
4. Brève Description des systèmes de production au sein de chaque secteur.....	24
4.1 Alimentation	24
4.2 Reproduction.....	25
4.3 Gestion	25
4.4 Santé animale	25
5. Evolution du secteur avicole les 5 dernières années	26
5.1 Evolution de la production et de la demande	26
5.2. Structures de production avicole.....	27
6. Chiffre d'affaire et Emplois de la filière avicole intensive.....	29
7. Coûts de production des produits avicoles : plus de 2 fois plus élevés	29
8. Circuits de commercialisation des produits avicoles : risque élevé de propagation des maladies aviaires.....	30
9. Prix moyens de vente au cours des 5 dernières années	31
10. Organisation Professionnelle : une Fédération jeune et dynamique.....	32
11. Législation dans le domaine avicole	33
12. Stratégie de développement: mise à niveau du secteur avicole et contrat programme.....	34

Partie III:

L'Influenza aviaire : Impact et Plan de lutte

1. Statut actuel du pays	36
2. Impact de l'Influenza aviaire sur le secteur avicole (FISA).....	36
3. Impact de la 'menace' de grippe aviaire de 2006 : Réactions des consommateurs à la crise.....	38
4. Revue des mesures officielles prévues dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire.....	40

Préface

L'apparition sans précédent de l'épizootie de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique demande continuellement une réponse active et rapide à un niveau national, régional et international. La crise de l'IAHP doit être combattue à travers le monde entier dès la source de l'épizootie, c'est-à-dire la population avicole. Le danger principal de la maladie est sa possible transmission à l'homme et sa diffusion à travers les interventions de l'homme dans la production, la distribution, la transformation et la vente des volailles et des produits avicoles. Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de l'IAHP influencent les mesures réglementaires, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP a un impact très négatif sur le bien-être des communautés rurales fortement impliquées dans la production avicole surtout familiale. Aussi l'application et l'évaluation des mesures sur toute la filière avicole pour une production saine sont-elles d'une grande importance. Une considération spécifique doit être accordée aux stratégies et mesures qui assurent un soutien aux pauvres pour un développement durable de l'aviculture.

Une meilleure compréhension des situations spécifiques des différents sous-secteurs et des filières de production qui en découlent aidera à développer des mesures de contrôles appropriées et améliorera la biosécurité. Cela aidera aussi les pays qui n'ont pas encore été directement affectés par la maladie à faire les préparations nécessaires. Le présent rapport décrit la structure, l'importance et les perspectives du secteur avicole au Maroc. Il fait parti d'une série de rapports nationaux produits sous les supervisions techniques du Service de Production Animale (AGAP) de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO). Il est destiné à l'Unité Régionale du Centre d'Urgence pour les Maladies Animales Transfrontalières (ECTAD).

Nous espérons que le présent rapport fournira des informations fiables et utiles à ses lecteurs et tout commentaire est la bienvenue chez l'auteur, AGAP et ECTAD.

Responsabilité:

Les désignations employées et les présentations des matériels dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part de la FAO concernant le statut légal de n'importe quel pays, territoire, ville, terre ou autorités ou concernant la délimitation de ses frontières et limites. Les opinions exprimées sont seulement celles de l'auteur et ne constituent en aucune manière la position officielle de la FAO.

Auteur:

Ahmed Barkok, Ministère de l'Agriculture, Direction de l'élevage,
Avenue Haj Ahmed Cherkaoui Agdal, RABAT, Maroc

Email: ahbarkok@menara.ma

Mots clés: Maroc, aviculture, système d'élevage, commercialisation, sécurité alimentaire, Influenza Aviaire Hautement Pathogène.

Date de publication: Novembre 2007

Partie I : Cadre général national

Croissance économique, Développement humain, Dépenses de consommation et place de l'Elevage

1. Une croissance économique vulnérable à l'aléa climatique

La principale caractéristique de la croissance économique est sa volatilité du fait de sa forte dépendance des performances du secteur agricole. Ce dernier, très vulnérable à l'aléa climatique, contribue entre 13% et 20% du PIB selon les années et continue d'employer 40% de la population active.

Depuis 2001, la croissance du PIB a atteint 5,4% en moyenne, marquant une certaine rupture de tendance avec les années 90 lorsque les sécheresses récurrentes ont fortement affecté la croissance économique (<3%). L'augmentation régulière de la croissance non agricole traduit une diversification de ses sources. Néanmoins, Les taux de croissance en dents de scie de ces 3 dernières années illustre une fois encore à quel point l'économie est tributaire des conditions climatiques. En 2005, la croissance a été compromise (2.4%) entre autres par la sécheresse (42 millions de qx de céréales). A l'inverse, la production agricole exceptionnelle (92 millions de qx) en 2006 a boosté la croissance économique (8.1%) ; mais en 2007, la grave sécheresse (22 millions de qx) aura du nouveau un impact négatif sur la croissance (taux estimé à 1,5%).

Le FMI estime qu'il faudrait maintenir une croissance d'au moins 6 % par an pour parvenir à une diminution significative des taux de chômage et de la pauvreté qui sont les deux principaux défis auxquels fait face le Maroc. La pauvreté, actuellement de 15 %, est plus aiguë en milieu rural et est fortement liée à la volatilité de la croissance agricole. Elle pourrait donc s'aggraver en cas de sécheresse récurrente comme c'était le cas dans les années 90. Selon le seuil international de pauvreté monétaire de 2 \$ US par jour et par personne (en parité de pouvoir d'achat), l'incidence de la pauvreté a été réduite de près de moitié entre 1990 et 2001.

A la pauvreté s'ajoute le chômage qui affecte plus le milieu urbain, en particulier les jeunes sans instruction, les diplômés des deux sexes et les jeunes femmes. Cette pauvreté et ce chômage sont le résultat de la croissance économique insuffisante et aussi des inégalités de chances d'accès au développement humain.

Néanmoins, le Maroc s'est engagé dans un programme graduel de développement humain et de libéralisation politique et économique. Depuis les années 70, le revenu national brut par habitant a presque quadruplé, passant de 550 dollars à 2100 dollars. L'espérance de vie moyenne a augmenté et est passée de 55 ans en 1970 à 71 ans en 2005. Pendant la même période, la moyenne des naissances par femme a baissé de façon spectaculaire de 6,3 % à 2,7 %, tandis que le nombre de décès d'enfants de moins d'un an a chuté de 115 à 38 (par millier de naissances vivantes). Et le taux de scolarisation primaire est passé de 47 % à 87 % en 2004 (rapport Banque Mondiale, 1994).

2. Réduction des disparités en termes de Développement Humain

L'indicateur de développement humain du Maroc s'établit à 0,642 en 2004, selon les estimations du Haut Commissariat au Plan. Ce résultat confirme une amélioration continue de cet indicateur depuis 1975, mais couvre d'importantes disparités liées au milieu social et au genre. En milieu urbain, l'IDH (0,721) est supérieur de 34,3% à celui du milieu rural (0,537). Selon le sexe, les hommes ont un IDH (0,666) dépassant de 7,2% celui des femmes (0,621). L'IDH des femmes urbaines (0,707) est supérieur de 39,4% à celui des femmes rurales (0,507) qui présentent le plus grand retard en matière de développement humain.

En termes de comparaisons internationales, les données du Rapport mondial sur le développement humain 2005(1) relatives à 2003, montrent que l'IDH du Maroc pour cette même année (0,631) est inférieur de quelque 10 % à la moyenne des pays en développement (0,694) et de 14,8% à la moyenne mondiale (0,741).

Les principaux indicateurs socio-économiques et de développement humain montrent des déficits importants en matière d'égalité des chances des sexes, d'éducation et d'insertion dans la vie économique et sociale :

- Le taux de croissance annuel moyen de la population est passé de 2,8 % durant 1960-1971 à 1,4 % durant 1994 - 2004.
- Le taux d'urbanisation de la population est passé de 42,7 % en 1982 à 55,1% en 2004.
- Bien que les écarts tendent à baisser, le taux d'emploi des femmes reste faible. Au niveau national, ce taux est de 2,8 fois inférieur à celui des hommes (7,7 fois en 1960). Par milieu de résidence, l'écart est de 3,8 fois dans les villes et de 2,1 fois dans les campagnes (écarts de 5,5 fois et de 8,4 fois respectivement en 1960).
- Les hommes et les femmes actifs occupés n'ont pas tous le même statut dans l'emploi exercé. La majorité des hommes exercent un emploi rémunéré (93,4% en villes et 60,7% en campagne). Pour les femmes, si la proportion des citadines exerçant un emploi rémunéré est égale à celle des hommes, elle n'est que de 15% dans les zones rurales.
- L'effectif des chômeurs est estimé par l'enquête nationale sur l'emploi en 2004 à 1.193.000 personnes, dont 29% de femmes.
- Le taux de pauvreté relative a reculé de 21 % en 1985 à 14,2 % en 2004 au niveau national. Le recul de la pauvreté a été plus palpable en milieu urbain (pauvreté relative est passée de 13,3% à 7,9% et la pauvreté absolue de 6,8% à 3,5%) qu'en milieu rural (baisse de la pauvreté relative de 26,9% à 22% et de la pauvreté absolue de 18,8% à 12,8%).
- Selon le seuil international de pauvreté monétaire de 2 \$ US par jour et par personne (en parité de pouvoir d'achat), l'incidence de la pauvreté a été réduite de près de moitié entre 1990 et 2001.

- Le taux de vulnérabilité (population considérée économiquement vulnérable) est très élevé : près de 40% de la population. .
 - Les femmes ont un niveau d'éducation encore faible. Le taux d'analphabétisme est de 54,7 %, supérieur à celui des hommes (30,8 %). Les zones rurales sont les plus affectées, avec un taux de femmes analphabètes de 74,5 %.
 - La mortalité maternelle est l'aspect le plus inquiétant de la situation sanitaire des femmes, avec un taux de 227 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes (267 dans les campagnes contre 187 dans les villes).
 - Le taux de prévalence contraceptive est passé de 41% à 63% entre 1992 et 2003.
- (Source : Haut Commissariat au Plan, 2006)

3. Consommation et dépenses alimentaires des ménages

(Source : Direction de la Statistique, 2001).

3.1 Niveaux et Structures des dépenses alimentaires

- *Niveau des dépenses de consommation.* La dépense de consommation annuelle par ménage en 2001 est évaluée au niveau national à 49 333 DH, soit environ 4 110 DH par mois (4 910 DH en milieu urbain et 2 830 DH en milieu rural).
- *Inégalités des dépenses.* La moitié la plus aisée de la population marocaine réalise en 2001, près de 76,6% de la masse totale des dépenses de consommation, alors que l'autre moitié la moins aisée n'effectue que les 23,4% restants. L'écart est de 1 à 12,2 fois entre les 10% les moins aisés et les 10 % les plus aisés de la population.
- *Structure des dépenses de consommation.* La part des dépenses de première nécessité (alimentation et habillement) dans le budget de consommation des ménages est passée de 55,9% en 1985 à 46,1% en 2001. Selon le revenu, ces dépenses représentent 57.6% du budget des 20% les moins aisés de la population contre 39,5% seulement pour les 20% les plus aisés.
- *Dépenses et consommation alimentaires.* Le modèle de consommation traditionnel basé essentiellement sur les céréales, les sucres et les corps gras est en phase de changement. Ainsi, le poids relatif de ces produits riches en calories diminue, passant de 39,1% en 1985 à 33,4% en 2001. A l'opposé, la part des produits riches en protéines (produits laitiers, œufs, viandes, poisson) augmente, passant de 30,0% à 33,1%.
- *Disparités entre classes de revenu.* Les niveaux de consommation alimentaire sont marqués par de fortes disparités entre les populations les plus aisées et les moins aisées, particulièrement pour les produits alimentaires riches sur le plan nutritif (produits laitiers, œufs, viandes, poisson et fruits) comme le montre le tableau ci-dessous.
- *Disparités entre milieu de résidence.* Les ménages ruraux réservent leurs dépenses beaucoup plus à l'acquisition de produits de première nécessité (céréales, sucre, huile), alors que les ménages citadins dépensent plus pour les produits d'origine animale et fruits et légumes.

3.2 Dépenses en produits alimentaires d'origine animale

En 2001, les viandes constituent le premier poste budgétaire (22,7%) dans l'alimentation après avoir occupé le deuxième rang (après les céréales) en 1985. La dépense consacrée à la viande est largement corrélée au niveau de vie des ménages: 257,2 DH pour les 20 % les moins aisés contre 1655,2 DH pour les 20 % les plus aisés, soit un écart de près de 650%.

Par milieu de résidence, les dépenses en produits animaux sont plus élevées en milieu urbain : +65% de dépenses en viandes rouges et +130% en viande de volaille et en œufs par rapport au milieu rural.

Dépense alimentaire annuelle moyenne par personne (en DH courants) en viandes, œufs et lait selon le milieu de résidence			
Nature du produit	Urbain	Rural	Ensemble
	DH	DH	DH
Viande bovine	328,8	177,3	262,0
Viande ovine	79,0	63,0	72,0
Autre viande de boucherie	41,0	38,1	39,9
Animaux vivants	215,8	133,7	179,6
Triperie	52,6	26,9	41,2
Charcuterie	7,0	1,0	4,2
Volailles « non vivantes »	120,3	50,7	89,5
Volailles, lapin et gibier vivants	97,8	74,2	87,4
Œufs	73,2	32,4	55,2
Lait et produits laitiers	302,7	90,7	209,2

3.3 Consommation et autoconsommation des produits avicoles

Consommation totale des viandes

La consommation moyenne des viandes a augmenté de 15,95 à 18,35 Kg entre 1985 et 2001. Les citadins consomment une quantité de viandes équivalente à 1,6 fois celle des ruraux. (22.2 et 13.5 Kg respectivement). La comparaison de la consommation des viandes entre les différentes classes de dépenses montre d'importants écarts sociaux en 2001 : de 6,22 Kg pour les 20 % les moins aisés à 38,15 Kg pour les 20 % les plus aisés, soit un écart de 6,1 fois.

Consommation des viandes de volaille

L'évolution la plus marquante est la croissance de la consommation de la viande blanche, en particulier en milieu urbain (2,3% par an) où la part de cette viande est passée à 44% en 2001(33% en 1985). En moyenne, les citadins consomment 2 fois plus de viandes de volailles que les ruraux (9.2 contre 4.6 Kg). Par classe de revenu, les

20% les plus pauvres consomment moins de 3 Kg de viande blanche aussi bien en milieu urbain que rural.

En ce qui concerne la consommation du poulet industriel, il existe un grand écart (2.5 fois) entre les milieux urbain (8.4 kg) et rural (3.4 Kg). La situation est inversée pour le poulet fermier et autres volailles dont la consommation ne représente que 9 % des viandes blanches dans les villes contre 26 % en milieu rural.

Quantités annuelles moyennes par personne des viandes selon les différentes variétés et le milieu de résidence (en Kg)			
Type de viande	Urbain	Rural	Ensemble
Viandes rouges	12,18	8,45	10,54
dont Viande bovine	6,50	3,90	5,36
Viande ovine	4,73	3,65	4,25
Viandes blanches	9,19	4,58	7,16
dont Poulet industriel	8,39	3,40	6,19
Poulet fermier	0,29	0,80	0,52
Autres viandes (dinde, pigeon, ...)	0,51	0,38	0,45

Au niveau national, l'élevage avicole traditionnel (de basse-cour) contribue à hauteur de 14% dans la consommation totale en viandes blanches. Cependant, ce type d'élevage continue à jouer un rôle important dans l'autoconsommation et la trésorerie des populations rurales défavorisées.

En 2001, l'autoconsommation des différents types de viandes ne représente que 0.5% de la consommation totale des viandes en milieu urbain et 11,5% pour le rural. Néanmoins, plus des 2/3 des viandes de volailles fermières consommées en milieu rural proviennent de l'autoconsommation, ce qui reflète le rôle important des élevages de basse-cour dans l'apport protéique en milieu rural.

Taux d'autoconsommation des types de viande selon le milieu de résidence		
Type de viande	Milieu de résidence	
	Urbain (%)	Rural (%)
Viande bovine	0,1	0,1
Viande ovine	1,6	21,5
Poulets fermiers vivants	6,4	68,3
Autres viandes (lapin, pigeon, dinde,...)	3,9	47,6

Consommation des œufs

La consommation moyenne des œufs per capita est estimée en 2001 à 65 unités, avec un écart égal à 7 entre la classe la plus pauvre (20 œufs) et la classe la plus aisée (140 œufs).

Par milieu de résidence, la consommation est évaluée à 90 œufs dans les villes contre 34 œufs dans la campagne.

Chez les ruraux les moins aisés, l'autoconsommation des œufs représente plus de 50% de la quantité totale consommée.

4. Place de l'Elevage dans l'économie et l'emploi

4.1 Secteur Agricole : Croissance volatile, Déficit structurel de la balance commerciale et faibles échanges de produits d'origine animale

Le secteur agricole continue d'influencer de façon importante l'économie nationale bien que sa part dans le PIB ait diminuée depuis 2000 (13-15%). Durant la période 1996-2000, il a contribué faiblement à la croissance du PIB avec une moyenne de +0,6 points pour un taux de croissance moyen de 3,7% (3,1 points pour le PIB hors agriculture). Par contre, pour la période 2001-2004, il a contribué avec 1,7 point pour un taux de croissance moyen du PIB de 4,8% (soit 3,1 pour le reste de l'économie).

Le commerce extérieur des produits agricoles est caractérisé par un déficit structurel de la balance commerciale. Le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles n'a pas dépassé, en moyenne, les 45% durant ces dernières années. Les importations de produits agricoles (+20 Milliards de DH) sont largement influencées par les importations des céréales très variables selon les récoltes. Les autres principaux produits agricoles importés sont les sucres, les huiles végétales, les graines oléagineuses, les légumineuses et le lait et dérivés qui sont pratiquement les seuls produits d'origine animale importés.

4.2 L'élevage: Secteur Vital pour l'économie

De part sa fonction polyvalente, l'élevage revêt une importance socio économique et culturelle certaine dans le développement du milieu rural à travers l'emploi d'une manière directe de plus d'un million de foyers ruraux. En effet, la diversité de ses activités fait de l'élevage un secteur qui offre le plus d'emplois permanents dans le milieu rural (2/3 de la population rurale active) même s'il ne contribue qu'à hauteur de 25 à 30 % dans le PIBA.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, la consommation des viandes est assurée dans sa quasi-totalité par la production nationale; quant au lait et ses dérivés, leur consommation est couverte à hauteur de 85%. Sur le plan nutritionnel, les dépenses pour les produits animaux représentent 34% des dépenses alimentaires des ménagers.

L'élevage constitue également une trésorerie permanente et facilement mobilisable pour le financement des activités agricoles et extra –agricoles et aussi un rôle d'épargne.

Grâce à ses facilités d'adaptation, l'élevage est un atout qui a toujours contribué à sécuriser les agriculteurs contre les effets des sécheresses et à limiter l'exode rural.

Le cheptel national, pour les principales espèces exploitées, est estimé en 2005 à 17 millions d'ovins, 5,3 millions de caprins et de 2,7 millions de bovins. Le bilan fourrager national est estimé à 14,3 Milliards d'unités fourragères dont 36% proviennent des terrains de parcours.

Les productions animales ont atteint en 2005:

- 1,42 milliards de litres de lait (taux de couverture 87%)
- 392 000 tonnes de viandes rouges (98% de couverture)
- 385 000 tonnes de viandes blanches et 3 milliards d'œufs de consommation (100% de couverture)
- 2500 tonnes de miel et 300 tonnes de cire (80% de couverture).

4.3 Le secteur avicole : dynamisme et fragilité

L'aviculture nationale, représentée par un secteur traditionnel fermier et un secteur moderne intensif, a connu au cours des trois dernières décennies un essor considérable. Ainsi, la production de viande de volailles est passée de 29.000 tonnes en 1970 à 370.000 tonnes en 2006 enregistrant un taux moyen annuel de progression de 7,1%. Parallèlement, la production des œufs de consommation s'est accrue de 400 millions à 2,8 milliards d'unités, soit une augmentation moyenne annuelle de 5,4%. La consommation de viandes de volailles par habitant et par an a évolué de 2,3 kg en 1970 à 12,1 kg en 2006 et celle des œufs a progressé de 21 à 91 unités durant la même période.

Compte tenu de ses prix relativement bas par rapport aux autres denrées animales, les produits avicoles sont consommés par l'ensemble de la population et constituent le seul recours à l'amélioration de la sécurité alimentaire en protéines d'origine animale.

Le secteur couvre actuellement :

- 100% des besoins en viandes de volailles représentant 48% de la consommation totale toutes viandes.
- 100% des besoins en œufs de consommation.

Cette progression s'est faite essentiellement par le développement du secteur moderne intensif ; la part de sa participation dans l'approvisionnement du pays a évolué au cours de la période 1970 – 2006 de 23% à 86% pour la viande blanche et 0,30% à 71% pour les œufs.

Les investissements consentis dans le secteur avicole moderne sont évalués à 6,8 milliards de Dhs et le chiffre d'affaires réalisé toutes branches confondues en l'an 2006 est de l'ordre de 13,15 milliards de Dhs.

En outre, ce secteur a permis la création d'environ 72 000 emplois directs dans les unités de production et 170.000 emplois indirects dans les circuits de distribution et de commercialisation.

Malgré ses capacités de croissance rapide et de diversification de ses produits, le développement du secteur avicole reste néanmoins assez fragile, comme en témoignent les crises plus ou moins cycliques des années 80 et 90s. A ces crises du marché, est venue s'ajouter un nouveau genre de crise qui ont mis à nue la fragilité du secteur : il s'agit des **crises alimentaires ou crise de confiance des consommateurs** apparu pour la première fois au Maroc avec 'la crise de dioxine', et pour la seconde fois en 2006 avec la 'crise de grippe aviaire'.

En effet, la **grippe aviaire** constitue une vraie menace pour le secteur avicole. Les conséquences d'une pandémie seront très lourdes. C'est pourquoi, un ensemble de mesures ont été prises pour faire face à ce fléau (cf. partie...).

Partie II

Systèmes de production et Organisation de la filière avicole

1. Description des ressources génétiques aviaires locales

1.1 Poulet local (Beldi)

Au Maroc, le secteur avicole traditionnel demeure encore important puisqu'il produit annuellement 50 000 tonnes de viandes blanches et 800 millions d'œufs de consommation.

On ne peut pas parler de souches locales, plutôt de populations très hétérogènes, ayant subi un métissage très important depuis 1920, date de création de la 1^{re} station avicole de Meknès et l'introduction de races telles que la Sussex herminée, la Rhode Island Red, la Plymouth Rock Barrée, la New Hampshire etc.... C'est une poule de petite taille, très rustique, avec un poids moyen entre 1 et 1,5 Kg produisant entre 60 et 100 œufs par saison de production. Elle est très couveuse. Ses produits ne dépassent pas 1,5Kg de poids vif à l'âge de 5 mois. Cette situation restera inchangée dans les années à venir du fait que la campagne marocaine continuera d'être approvisionnée en coqs frères de la poulette future pondeuse ainsi que des poussins fermiers produits par 2 couvoirs nationaux.

1.2 Dindes locales

Jusqu'en 1983, l'élevage de dinde était une exclusivité du milieu traditionnel. Il demeurait une affaire familiale avec des affectifs très limités selon les régions, ne dépassant rarement 10 à 20 dindes et dont les produits étaient destinés principalement à l'autoconsommation.

C'est un élevage à faible productivité, dirigé par les femmes et la vente des produits leur assuraient un revenu régulier. Il se trouve pratiquement dans toutes les régions du Maroc avec une forte concentration dans les régions des Doukala et Chaouia.

Il s'agit de souches légères, d'un poids moyen de 3 Kg pour la femelle et de 5Kg pour le male. La souche qui domine est la noire, très couveuse et produisant quelques 30 à 40 œufs/an. Ses produits atteignent en moyenne 3 à 5 Kg vif entre 6 et 8 mois d'âge.

1.2 Souches commerciales

- Espèce poule: Il s'agit des souches commerciales de reproducteurs de type "chair" ou "ponte" qui approvisionnent les élevages des couvoirs nationaux pour la production de poussins d'un jour. Les souches élevées au Maroc sont
 - o Type Chair: Hubbard, Ross, JV (Vedette), Cobb et Arbor Acres. Les souches Ross, Hubbard et JV détiennent 94% du marché local. Très peu de couvoirs sont spécialisés dans l'élevage d'une seule souche.

- o Type Ponte: Hy-line, Lohmann rouge, Isa Brown et Hissex. Toutes ces souches sont productrices d'œufs roux.
- Espèce dinde. Les souches utilisées dans les élevages de dindes au Maroc sont: les souches medium de B.U.T, Nicholas et Hybrid.
- Palmipèdes: La souche élevée dans les 2 élevages de gavage pour la production de foie gras est le mulard.
- Autres volailles: Les autres espèces de volailles élevées au Maroc sont très variées. On retrouve les pigeons à travers tout le pays. Les élevages de pintades, de caille, d'autruche sont implantés surtout autour des grands centres urbains.

2. Répartition régionale (par province) des élevages selon le système de production

Les différentes volailles traditionnellement élevées au Maroc (poule, dinde, pigeon) sont bien réparties à travers tout le pays avec néanmoins des concentrations spatiales liées aux rigueurs du climat (gradients Nord-Sud et Ouest-Est) et à la répartition démographique.

A l'inverse, les élevages industriels, bien que présents dans la plupart des régions, se distinguent par une très forte concentration sur la cote atlantique, particulièrement sur l'axe Kénitra-El Jadida, qui offre un climat favorable et se trouve à proximité des grands centres de consommation (Casablanca et Rabat).

En effet, l'axe Kénitra-El Jadida représente 48% de la capacité totale d'incubation des couvoirs de type chair, 75% des couvoirs de type ponte, 73% de la capacité des élevages de pondeuses d'œufs de consommation, 42% de celle des élevages de poulets de chair et 91% de celle des élevages de dindes.

La production de poussins qui couvre la totalité des besoins du marché (et assure aussi en partie les besoins de repeuplement de l'élevage traditionnel) est assurée par un éventail d'unités de capacité très variable : 42 couvoirs de type chair, 4 couvoirs de type ponte, 1 couvoir de dinde, et 4 petits couvoirs de caille et 4 d'autruche. Le seul couvoir de dindes actuellement en activité est situé dans la province d'El Kelaa des Sraghna.

L'instauration d'un agrément pour l'importation des poussins d'un jour depuis 2000 et des dindonneaux depuis 2003 a permis un suivi régulier des couvoirs et des élevages de ces 2 espèces. En plus, suite à l'apparition de l'influenza aviaire en Europe, la Direction de l'élevage au Ministère de l'Agriculture a réalisé en 2006 un recensement exhaustif de tous les élevages de poulets de chair et de pondeuses d'œufs de consommation.

2.1 Secteur 1 ou système d'élevage intégré

L'intégration verticale totale, du couvoir à l'abattoir, n'est qu'à ses débuts au Maroc (2 unités actuellement) du fait de l'avènement récent (début 2000) des abattoirs industriels et de la prédominance du marché du vif.

Par contre, si on considère dans ce système les unités de production qui présentent des prémisses d'intégration, cad qui possèdent deux maillons et plus, on en compte plus d'une trentaine d'unités de tailles très variables, allant pour ce qui de la production de poussin chair de 30 000 à plus de 800 000 poussins/semaine. Certaines unités possèdent les maillons d'accoupage (couvoirs et élevages de reproducteurs), d'alimentation (fabrication d'aliments) et de production (élevages chair), mais les cas les plus communs sont des unités qui commercialisent à la fois leur production de poussin et d'aliments composés. Parmi ces dernières, les unités de grande taille ont presque toutes des ambitions d'intégration verticale et n'attendent que des changements réglementaires nécessaires à la reconversion du marché du vif en circuits de distribution des produits frais d'abattage.

Répartition géographique des unités d'accoupage de type "chair"						
Province	Fermes d'élevage	superficie d'élevage (m2)	%	Nombre de couvoirs	Capacité d'incubation/sem.	%
Agadir	3	16 400	1,88	1	151 000	1,34
Ben Slimane	1	2 000	0,23	0	0	0
Casablanca	16	54 800	6,30	4	991 000	8,80
El Hajeb	6	63 300	7,27	2	456 000	4,05
El Jadida	25	163 900	18,83	7	2 010 000	17,84
Ifrane	7	44 100	5,07	1	153 000	1,36
Kénitra	7	28 700	3,30	1	115 000	1,02
Khémisset	13	49 600	5,70	3	326 000	2,89
Marrakech	12	51 900	5,96	2	817 000	7,25
Meknes	1	3 500	0,40	0	0	0
Nador	4	13 100	1,51	1	166 000	1,47
Safi	5	7 400	0,85	1	77 000	0,69
Salé	4	10 700	1,23	1	182 000	1,62
Sefrou	1	5 000	0,57	1	587 000	5,21
Settat	26	146 300	16,81	7	1 764 000	15,66
Skhirat-Témara	19	55 300	6,35	5	1 455 000	12,92
Tanger	3	11 400	1,31	1	121 000	1,08
Taounate	3	11 200	1,29	1	192 000	1,70
Taroudant	12	111 800	12,85	1	1 440 000	12,78
Tétouan	4	16 100	1,85	1	192 000	1,70
Tiznit	3	3 800	0,44	1	70 000	0,62
Total	175	870 300	100,0	42	11 265 000	100,0

Répartition géographique des couvoirs de type "ponte"						
Région	Fermes d'élevage	superficie d'élevage en m2	%	Nombre de couvoirs	Capacité d'incubation/sem.	%
El Hajeb	0	0	0	1	230 000	14,59
El Jadida	4	22 200	45,77	1	943 000	59,84
Ifrane	2	4 750	9,80	0	0	0
Settat	2	5 500	11,34	1	134 000	8,50
Skhirat-Témara	3	16 050	33,09	1	269 000	17,07
Total	11	48 500	100,0	4	1 576 000	100,00

Répartition géographique des couvoirs dinde						
Région	Fermes d'élevage	Superficie d'élevage (m2)	%	Nombre de couvoirs	Capacité incubation/sem	%
El Kelaa	7	15 650	100,00	1	56 000	100,00

2.2 Secteur 2 ou système d'élevage intensif de poulets

La production intensive de viandes de volailles est passée de 8.500 tonnes en 1970 à 310.000 tonnes en 2006. De même, la production des œufs s'est inscrite également à la hausse, passant de 1 million en 1970 à plus de 2 milliards en 2006.

C'est un secteur très dynamique puisqu'il participe pour environ 86,5% dans l'approvisionnement du pays en viandes blanches et 71,5% en œufs de consommation. Il y lieu de souligner, que contrairement à certains pays de la région, l'Etat n'est jamais intervenu dans la production avicole qui a toujours été une activité privée, relativement très libérale puisque jusqu'à l'an dernier (2006), il n'était soumise pratiquement à aucune procédure administrative.

Pratiquement, toutes les unités d'élevage commercial du poulet appartiennent à cette catégorie 2. En fait, nonobstant les différences a) de taille d'élevage (minimum de 2000 poulets à plusieurs centaines de milliers), b) du niveau d'investissement dans les bâtiments et équipements et c) du niveau de technicité et des performances, le poulet de chair est toujours en intensif, avec achat de l'ensemble des facteurs de production (poussin, aliments composés (miettes ou granulé) et vaccins) et vente de la totalité du produit (poulet vif) au marché à un poids donné (2.0 ± 0.2 Kg) et un âge donné (40 ± 5 jours).

Les élevages de pondeuses d'œufs de consommation présentent moins de variabilité en termes de taille et structure de production. Il s'agit pour l'essentiel d'élevage en cages de taille moyenne à élevée. L'accroissement rapide de la production vers la fin des années 90 et la crise de surproduction qui s'en est suivie entre 2001 et 2005, ont

donné lieu à une sélection des élevages compétitifs : élevage en cage, de taille moyenne à élevée et d'un suivi technique rapproché. Ceci a conduit entre autres à la disparition des petits élevages et des élevages au sol.

D'après le recensement de 2006, il existe 6210 élevages de poulet d'une capacité globale de 6 834 000 m2. Les élevages sous-serre représentent 16% de l'effectif et 27% de la capacité globale.

Les élevages de pondeuses sont au nombre de 214 et occupent une superficie couverte globale de 715 000 m2.

Répartition géographique des élevages selon les régions économiques		
Région	<i>Pondeuses (%)</i>	<i>Poulet de chair (%)</i>
Chaouia -Ouardigha	12,69	17,99
Doukkala- Abda	1,24	14,23
Fes-Boulmane	6,13	3,88
Gharb Chrarda Beni Hsen	16,46	3,26
Grand Casablanca	9,91	3,99
Guelmim- Smara	0,00	0,87
Layoune- Boujdour	0,12	0,51
Marrakech -Tensift-Haouz	0,32	16,87
Meknes -Tafilalet	5,20	4,68
Oriental	5,01	7,18
Oued Eddahab	0,00	0,10
Rabat- Sala- Zemmour- Zaer	36,10	10,03
Souss Massa- Draa	3,81	7,11
Tadla- Azilal	0,46	2,04
Tanger-Tétouan	1,68	4,42
Taza-Alhoceima-Taounate	0,80	2,66
Total	100%	100%

Répartition géographique des élevages de poulets de chair et de pondeuses d'oeufs de consommation au Maroc												
Région	Poules pondeuses			Poulet de chair								
	Nbre total	Superf M ²	% National	Nbre Total	Superf Totale M ²	En dur	Superf en dur M ²	Sous serres	Superf serres M ²	% Serre/ Total	% Nbre/ National	% superf / National
Agadir	9	22360	3,09	273	242715	250	211591	23	31124	12,82	4,40	3,80
Alhoceima	0	0	0	77	51562	74	47162	3	4400	8,53	1,24	0,81
Azilal	0	0	0	33	19347	24	6971	9	12376	63,97	0,53	0,30
B. Slimane	14	40632	5,61	65	126803	28	51231	37	75572	59,60	1,05	1,99
Beni Mellal	4	3305	0,46	84	110739	41	37887	43	72852	65,79	1,35	1,73
Berkane	5	31275	4,32	195	186900	151	121976	44	64924	34,74	3,14	2,93
Boujdour	0	0	0	1	400	1	400	0	0	0	0,02	0,01
Boulmane	0	0	0	8	7580	8	7580	0	0	0	0,13	0,12
Casablanca	23	71730	9,91	126	254727	51	157627	75	97100	38,12	2,03	3,99
Chefchaouen	1	400	0,05	3	1770	2	1220	1	550	31,07	0,05	0,03
Chichaoua	0	0	0	646	297507	646	297507	0	0	0	10,40	4,66
Dakhla	0	0	0	4	6210	2	3360	2	2850	45,89	0,06	0,10
El Hajeb	5	6850	0,95	100	123403	96	115833	4	7570	6,13	1,61	1,93
El Jadida	8	9008	1,24	370	573690	173	184547	197	389143	67,83	5,96	8,99
El kelaa	1	400	0,06	362	221155	362	221155	0	0	0	5,83	3,46
Errachidia	0	0	0	30	20022	28	18882	2	1140	5,69	0,48	
Essaouira	0	0	0	50	39910	47	33310	3	6600	16,54	0,81	0,63
Fes	7	8200	1,13	81	53252	81	53252	0	0	0	1,30	0,83
Guelmim	0	0	0	60	45285	60	45285	0	0	0	0,97	0,71
Ifrane	4	14973	2,07	25	24420	25	24420	0	0	0	0,40	0,38
Kénitra	12	119200	16,46	57	186934	45	150114	12	36820	19,70	0,92	2,93
Khemisset	6	42780	5,91	61	95440	43	71460	18	23980	25,12	0,98	1,49
Khenifra	0	0	0	56	55721	52	47109	4	8612	15,45	0,90	0,87
Khouribga	0	0	0	39	39204	16	17760	23	21444	54,70	0,63	0,61
Layoune	1	900	0,12	24	31920	19	28570	5	3350	10,49	0,39	0,50
Marrakech	1	1900	0,26	474	518303	469	501261	5	17034	3,29	7,63	8,12

Répartition géographique des élevages de poulets de chair et de pondeuses d'oeufs de consommation au Maroc												
Région	Poules pondeuses			Poulet de chair								
	Nbre total	Superf M ²	% National	Nbre Total	Superf Totale M ²	En dur	Superf en dur M ²	Sous serres	Superf serres M ²	% Serre/ Total	% Nbre/ National	% superf / National
Meknès	5	15899	2,20	128	75640	125	71200	3	4440	5,87	2,06	1,18
Nador	0	0	0	203	166750	172	130271	31	36479	21,88	3,27	2,61
Ouarzazate	0	0	0	66	20116	66	20116	0	0	0	1,06	0,32
Oujda	2	5450	0,75	100	104527	81	64817	19	39710	37,99	1,61	1,64
Rabat	58	218638	30,19	325	545057	264	442599	61	102458	18,80	5,23	8,54
Safi	0	0	0	427	334487	337	159413	90	175074	52,34	6,88	5,24
Sefrou	14	36200	5,00	249	187195	248	184495	1	2700	1,44	4,01	2,93
Settat	21	51253	7,08	564	982453	315	546630	249	435823	44,36	9,08	15,39
Sidi Kacem	0	0	0	36	21230	34	19570	2	1660	7,82	0,58	0,33
Smara	0	0	0	2	400	2	400	0	0	0	0,03	0,01
Tanger	5	9080	1,25	108	123141	105	109401	3	13740	11,16	1,74	1,93
Tantan	0	0	0	7	10200	7	10200	0	0	0	0,11	0,16
Taounate	1	300	0,04	20	19716	18	18256	2	1460	7,40	0,32	0,31
Taourirt	0	0	0	18	11338	17	8138	1	3200	28,22	0,29	0,18
Taza	1	5500	0,76	143	98270	143	98270	0	0	0	2,30	1,54
Tetouan Larache	3		0,37	191	157213	175	129667	16	27546	17,52	3,08	2,46
Tiznit	3	5200	0,72	319	191340	309	179770	10	11570	6,05	5,14	3,00
Total	214	724133	100	6210	6383992	5212	4650691	998	1733301		100	100

Répartition géographique des élevages de dindes et leurs capacités en 2006				
Province	Nombre d'élevages	Pourcentage	Capacité	Pourcentage
Benslimane	7	4,43	217000	5,57
Casablanca	11	6,96	290100	7,45
Settat	70	44,30	1844520	47,39
El Jadida	34	21,52	866800	22,27
Khémisset	19	12,03	327020	8,40
Kénitra	1	0,63	4500	0,11
Skhirat Témara	12	7,60	246600	6,34
Salé	3	1,90	75000	1,93
Larache	1	0,63	21000	0,54
TOTAL	158	100	3 892 540	100

2.3 Secteur 3 ou système d'élevage semi intensif et élevages amateurs (inexistant)

Les élevages semi intensifs ou amateurs sont très rares au Maroc, sauf quelques élevages irréguliers dans le temps dans les périphéries des grandes agglomérations où les gens élèvent des poulets croisés pour les vendre en ville.

2.4 Secteur 4 ou système d'élevage traditionnel (familial)

Le secteur avicole traditionnel demeure encore important puisqu'il continue d'alimenter le marché local en viandes blanches (13,5%) et en œufs de consommation (28,5%). Ce type d'élevage de basse cour, pratiqué à travers toutes les zones rurales, n'est jamais vacciné et reste très exposé aux différentes maladies telles les maladies respiratoires et parasitaires.

Il joue un rôle socio-économique très important puisqu'il participe dans l'amélioration du niveau protéique de la population (autoconsommation) et génère une trésorerie conséquente pour la femme qui s'en occupe. Ses produits, considérés comme fermiers et « naturels » sont vendus à des prix nettement plus élevés. En moyenne, l'effectif par

foyer rural est d'environ 8 poules, 0,7 dindes, 0,15 pintades et 0,7 autres volailles (pigeons, canards, oies) (recensement de 2006).

Répartition régionale des élevages avicoles traditionnels en 2006.												
Région économique	Province ou Préfecture	Foyers ruraux enquêtés	Poules	Dindes	Pintades	Autres	Total foyers ruraux	Total poules	Total Dindes	Total Pintades	Total Autres	Total Général
Oued Eddahab Lagouira	Aousserd Ouedahab	16	150	6	0	7	2777	26034	1041	0	1215	28290
Layoune Boujdour	Layoune Boujdour	69	381	0	0	0	2867	15831	0	0	0	15831
Guelmim Smara	Assa zag Essmara Guelmim Tantan Tata	356	1944	69	13	112	26839	146559	5202	980	8444	161185
Souss Massa Draa	Agadir ida ou Tanan Chtouka ait Baha Inezgane ait Melloul Ouarzazate Taroudant Tiznit Zagora	14534	88985	3743	99	2414	304768	1865954	78488	2076	50620	1997138
Gharb Chrarda Beni Hsen	Kénitra Sidi Kacem	8533	90670	3495	0	674	166709	1771417	68282	0	13168	1852867
Chaouia Ouardigha	Settat Khouribga Benslimane	3952	25867	643	481	352	150210	983169	24440	18282	13379	1039270

Répartition régionale des élevages avicoles traditionnels en 2006.												
Région économique	Province ou Préfecture	Foyers ruraux enquêtés	Poules	Dindes	Pintades	Autres	Total foyers ruraux	Total poules	Total Dindes	Total Pintades	Total Autres	Total Général
Marrakech Tensift Haouz	Al haouz Chichaoua El kelaa Essaouira Marrakech	8940	68312	3344	2211	2049	316213	2416235	118279	78204	72474	2685192
Oriental	Oujda angad Taourirt Jerada Nador Berkane Figuig	24565	136445	6495	660	25684	128550	714024	33989	3454	134406	885873
Grand casa	Casablanca Mediouna Mohammedia Nouaceur	591	3999	141	454	1316	63359	428719	15116	48672	141084	633591
Rabat Sala Zemmour Zaer	Rabat Salé Skhirat témara Khémisset	3636	42172	4195	477	8971	81220	942027	93707	10655	200392	1246781
Doukkala Abda	El jadida Safi	1994	39002	8743	1898	2090	208438	4076980	913928	198403	218473	5407784
Tadla Azilal	Beni Méllal Azilal	187	2683	282	44	44	149144	2139857	224912	35093	35093	2434955
Meknes Tafilalet	Meknes El hajeb Ifrane Khénifra Errachidia	2639	15166	1797	188	390	156485	899300	106557	11148	23126	1040131

Répartition régionale des élevages avicoles traditionnels en 2006.												
Région économique	Province ou Préfecture	Foyers ruraux enquêtés	Poules	Dindes	Pintades	Autres	Total foyers ruraux	Total poules	Total Dindes	Total Pintades	Total Autres	Total Général
Fes Boulmane	Fes My yacoub Boulmane Sefrou	1091	9017	921	25	574	74031	611858	62495	1696	38949	714998
Taza Taounate Al hoceima	Al Hoceima Taounate Taza	6871	87620	19324	5626	14375	220638	2813608	620522	180659	461603	4076392
Tanger Tétouan	Chefchaou Tanger Tétouan	5492	78267	302	4	100	173261	2469158	9527	126	3155	2481966
Total		83466	690680	53500	12180	59152	2225509	22320730	2376485	589448	1415581	26702244

3. Evolution des mises en place (secteur moderne)

Les mises en place des reproductrices de type ponte et chair ont connu au cours des trois dernières années une stabilisation, montrant ainsi une couverture totale des besoins du pays dans l'immédiat.

L'exploitation des reproductrices dindes est une nouveauté pour le pays, puisque jusqu'en 2004, l'approvisionnement en dindonneaux se faisait exclusivement de l'Europe. Les mises en place tripleront à la fin de 2007 avec l'entrée en production d'un nouveau couvoir et le doublement de la capacité de celui existant.

Evolution des mises en place des reproductrices de type chair, ponte et dinde			
Année	Reproductrices "ponte"	Reproductrices "chair"	Reproductrices dindes
2000	196 960	1 593 896	0
2001	239 200	1 962 430	0
2002	160 600	2 117 290	0
2003	222 500	2 323 190	0
2004	204 592	2 579 859	26 000
2005	209 550	2 574 165	28 300
2006	112 070	2 105 720	27 600

Evolution des mises en place des poussins et des dindonneaux d'un jour			
Année	Poussins chair	Poussins ponte	Dindonneaux
2000	178 000 000	14 200 000	65 000
2001	191 000 000	15 000 000	243 000
2002	201 000 000	16 000 000	2 077 000
2003	211 000 000	12 000 000	2 290 000
2004	230 000 000	14 165 000	3 436 000
2005	278 000 000	12 000 000	6 437 000
2006	268 000 000	9 000 000	5 001 000

4. Brève Description des systèmes de production au sein de chaque secteur

Globalement, tout sépare les 2 systèmes de production commerciale et traditionnelle :

4.1 Alimentation

Pour les secteurs 1, 2 et 3, l'alimentation distribuée est une alimentation composée complète fabriquée dans les usines spécialisées dans les aliments de volailles (voir usine d'aliments). En général, ces aliments sont à base de céréales (maïs surtout, orge, sorgho, issues de céréales), tourteaux d'oléagineux (soja et tournesol), farine de

poisson (de sardine à 65% MAT), minéraux et prémixes. La majorité des ingrédients (maïs, soja, sorgho, minéraux et vitamines, additifs) sont importés et le reste est produit en totalité ou en partie au niveau du pays. L'industrie de l'alimentation animale, tournée à 90% vers l'aliment volaille est très compétitive et est pour l'essentiel bien outillée pour produire des aliments de qualité.

Les différentes gammes d'aliments fabriqués sont fonction du type de production:

- Le poulet de chair: Aliments démarrage, croissance et finition.

- Pondeuse d'œufs de consommation et reproductrice: aliments poulette démarrage, poulette élevage et pondeuse ou reproductrice.

- Dinde: aliments démarrage, croissance et finition 1 et 2.

Pour le secteur avicole traditionnel, l'aliment composé n'est que très rarement distribué. L'animal se charge de chercher son alimentation au niveau de l'exploitation et le soir, il peut recevoir une complémentation à base de déchets ménagers et d'issues de céréales (son, criblures ...).

4.2 Reproduction

Les élevages de reproducteurs sont très organisés. Ils sont soumis depuis 2000 à des contrôles très stricts et ont l'obligation d'avoir un encadrement vétérinaire sanitaire. Le mode de reproduction utilisé est naturel, par l'utilisation des coqs.

Pour le secteur traditionnel, on n'accorde généralement pas d'importance à la gestion de la reproduction.

4.3 Gestion

La gestion de l'élevage est fonction du type de production et de l'importance des effectifs mis en place. Néanmoins au sein d'un même sous-secteur, il existe de très grands écarts en matière de gestion technique entre les éleveurs, allant de niveau bas (absentéistes à double fonction et main d'œuvre non qualifiée) au niveau de technicité très élevée (producteurs professionnels).

En général, au niveau des élevages de reproducteurs et de pondeuses, le suivi technique se fait par des personnes qualifiées (ingénieurs, vétérinaires, techniciens et ouvriers spécialisés). Ceci n'est pas le cas dans les élevages de poulets de chair et de dindes. Pour ces derniers, nombreux sont ceux qui comptent sur les services d'encadrement des technico-commerciaux des usines d'aliments et des couvoirs.

Pour l'élevage traditionnel, ce sont les enfants et la femme qui sont chargés de l'abreuvement et de la distribution des aliments.

4.4 Santé animale

A l'instar de l'alimentation et de la reproduction, les aviculteurs des secteurs 1 et 2 sont bien encadrés par les vétérinaires salariés ou plus généralement les vétérinaires privés.

Des programmes de prophylaxie sont établis en fonction des zones et des pathologies dominantes. On peut dire à ce niveau que les problèmes pathologiques sont suivis de façon régulière dans les élevages de reproducteurs et de pondeuses, et à moindre degré dans les élevages de poulet et de dinde de grande capacité. A l'inverse, les petits éleveurs de poulet, le suivi des aspects pathologiques se limitent très souvent à l'administration des vaccins.

Au niveau des élevages traditionnels, les effectifs réduits de volailles ne permettent pas l'élaboration de programmes de vaccination. Les animaux de basse cour, considérés comme plus résistants, connaissent néanmoins des épisodes de forte mortalité (cas de virus virulents) et constituent des réservoirs d'agents infectieux qui peuvent affecter les élevages intensifs.

5. Evolution du secteur avicole les 5 dernières années

5.1 Evolution de la production et de la demande

Le secteur couvre actuellement la totalité des besoins en viandes de volailles (48% de la consommation totale toutes viandes) et des besoins en œufs de consommation. Le Maroc n'importe pas ni les viandes de volailles ni les œufs de consommation.

La satisfaction de la demande sans cesse croissante (démographie, urbanisation, prix des produits animaux) s'est faite essentiellement par le développement du secteur moderne intensif, alors que le secteur traditionnel n'a pratiquement pas changé. Ainsi, la part du secteur intensif dans l'approvisionnement du pays a évolué de 23% à 86% pour la viande blanche et 0,30% à 71% pour les œufs entre 1970 – 2006.

Pour les 5 dernières années, le secteur intensif a connu des tendances différentes selon le type de produit :

- une croissance soutenue de la production du poulet jusqu'à la crise de l'Influenza aviaire en 2006.
- une stagnation, voire régression surtout en 2006, de la production des œufs. Ceci est en fait un ajustement du marché suite à la croissance très rapide au milieu des années 90.
- Une croissance relative plus marquée de la production de dinde (et démarrage du premier couvoir-élevage reproducteur dinde et forte augmentation des importations des dindonneaux).

A l'inverse, il est généralement admis que la production du secteur traditionnel reste relativement stable, à 50 000 tonnes de viandes blanches et 800 millions d'œufs.

Evolution des productions de poussins et de dindonneaux d'un jour			
Année	Poussins chair (millions)	Poussins ponte (millions)	Dindonneaux (millions)
2000	158,000	14,000	0
2001	170,000	15,000	0
2002	200,000	16,000	0
2003	210,000	12,000	0
2004	230,000	14,000	0,483
2005	278,000	12,000	2,024
2006	268,000	9,000	2,264

Evolution de la production des viandes blanches et des œufs de consommation					
Année	Poulet Secteur intensif (tonnes)	Poulet Secteur traditionnel (tonnes)	Dinde Secteur intensif (tonnes)	Œufs secteur industriel (milliard)	Œufs secteur traditionnel (milliard)
2000	200000	50000	3000	2,3	0,8
2001	230000	50000	5000	2,4	0,8
2002	250000	50000	10500	2,5	0,8
2003	260000	50000	12000	2,2	0,8
2004	275000	50000	17500	2,5	0,8
2005	300000	50000	38000	2,5	0,8
2006	290000	50000	30000	2,0	0,8

5.2 Structures de production avicole

5.2.1 Usines d'aliments composés

La production des aliments composés pour volailles est assurée par 36 usines. Un nombre important d'élevages de pondeuses et de reproducteurs disposent de leurs propres unités de fabrication d'aliments et traitent près de 300.000 tonnes (fabrication à la ferme).

La production totale d'aliments volailles a été de 1,6 millions de tonnes en 2006, pour une capacité totale de production évaluée à environ 3,5 millions tonnes. Cette surcapacité de production entretient une concurrence acharnée pour les parts de marché entre usines, à l'origine d'une quête continue d'amélioration des coûts et de la qualité.

5.2.2 Abattoirs avicoles

Le secteur d'abattage et de préparation des viandes blanches reste le maillon le moins développé de la filière. En effet, bien que depuis les années 80, cinq unités d'abattage aient été installées à Témara, Berrechid, Tanger et Rabat, seulement deux abattoirs

(Tanger et Rabat) ont pu fonctionner de façon intermittente et à un très faible taux d'utilisation.

Cependant, il a été constaté, depuis l'élaboration en 1998 par la Direction de l'Elevage du Schéma Directeur National des Abattoirs Industriels Avicoles, un regain d'intérêt pour l'installation d'abattoirs.

En effet, le réseau actuel d'abattoirs avicoles enregistrés par la Direction de l'Elevage compte actuellement :

- 19 abattoirs industriels implantés à Rabat, Tanger, Settat, Mohammedia, Had Soualem, Khémisset, Oujda, Errachidia, Agadir, Marrakech et Kenitra.
- 2 unités d'abattage d'autruche de faible capacité installées à Casablanca et Témara.
- 1 unité d'abattage de caille.

Ces abattoirs répondent aux normes techniques et hygiéniques requises en la matière et sont équipés en moyens de transport des viandes répondant à la réglementation en vigueur.

La majorité des abattoirs procèdent à l'abattage et la préparation de poulet entier prêt à cuire. Certaines unités sont équipées en ateliers de découpe et d'autres ont déjà intégré les différents maillons de la filière (élevage, abattage, découpe, transformation et distribution).

Toutefois, le volume traité par les abattoirs industriels reste très faible (50.000 tonne/an soit environ 14% de la production totale de volailles), et de ce fait la capacité potentielle installée n'est utilisée qu'à hauteur de 15%.

5.2.3 Unité de découpe et de transformation

La valorisation de la production avicole ne peut être assurée que par la diversification des produits avicoles. Les abattoirs industriels avicoles essaient de développer de nouveaux créneaux tels que la découpe des viandes, la production de la "viande séparée mécaniquement" VSM, la congélation et la transformation. Mais les quantités produites restent très minimes en raison du faible développement des réseaux de distribution. De ce fait, les prix de ces produits restent élevés et non accessibles à une large frange de la population, ce qui influe négativement sur la production.

a/ Découpe des viandes et production de VSM. Parmi les abattoirs avicoles industriels, 5 sont dotés d'ateliers de découpe des viandes, 3 sont autorisés pour la production de VSM et 3 pour la production de viandes congelées.

Les produits découpés sont mis en vente dans les grandes surfaces ou sont destinés à la restauration collective. Par ailleurs, les restes de découpe servent à la production de VSM, matière très demandée par les unités de charcuteries. la production actuelle de VSM atteint actuellement 3800 tonnes/an et couvre près de 85% des besoins de production des produits de la charcuterie.

b/ Unités de charcuterie: le secteur de la charcuterie connaît un important développement. Avec l'évolution du mode de vie, le citoyen est devenu de plus en plus demandeur de produits prêts à la consommation. Le prix de vente de la mortadelle rend ce produit accessible à un large segment de consommateurs.

Le secteur de la charcuterie qui utilise de la viande de volaille comme matière première compte 25 unités autorisées par la Direction de l'Elevage. Ces unités, dont plus de la moitié sont localisées à Casablanca, disposent d'une capacité de production variant entre 30 et 100 tonnes/mois.

6. Chiffre d'affaire et Emplois de la filière avicole intensive

Les investissements consentis dans le secteur avicole moderne sont évalués à 6,8 milliards de Dhs et le chiffre d'affaires réalisé toutes branches confondues en l'an 2006 est de l'ordre de 13,15 milliards de Dhs.

En outre, ce secteur a permis la création d'environ 72 000 emplois directs dans les unités de production et 170.000 emplois indirects dans les circuits de distribution et de commercialisation.

Investissements, chiffre d'affaire et emplois dans le secteur avicole				
Année	Investissements (milliards Dirhams)	Chiffre d'affaire (milliards Dirhams)	Nombre d'emplois directs	Nombre d'emplois indirects
2002	5,8	12	60 000	165 000
2003	6	12,1	62 000	168 000
2004	6,3	12,8	66 000	170 000
2005	6,6	13,2	75 000	180 000
2006	6,8	13,15	72 000	170 000

7. Coûts de production des produits avicoles : plus de 2 fois plus élevés

Les prix de revient moyens des produits avicoles sont actuellement comme suit:

- Poussin de type chair: 2 à 2, 50Dh
- Poussin ponte: 4 à 5 Dh.
- Poulette prête pondre: 38 à 40 Dh.
- Œuf de consommation: 0,50 à 0,55 Dh.
- Poulet de chair au Kg vif: 10,50 à 11 Dh.
- Dinde au Kg vif: 12 à 12,50 Dh.

Ces prix diffèrent selon la technicité de l'éleveur et d'une région à une autre. La part de l'aliment dans le coût des produits avicoles représente entre 65 et 75%.

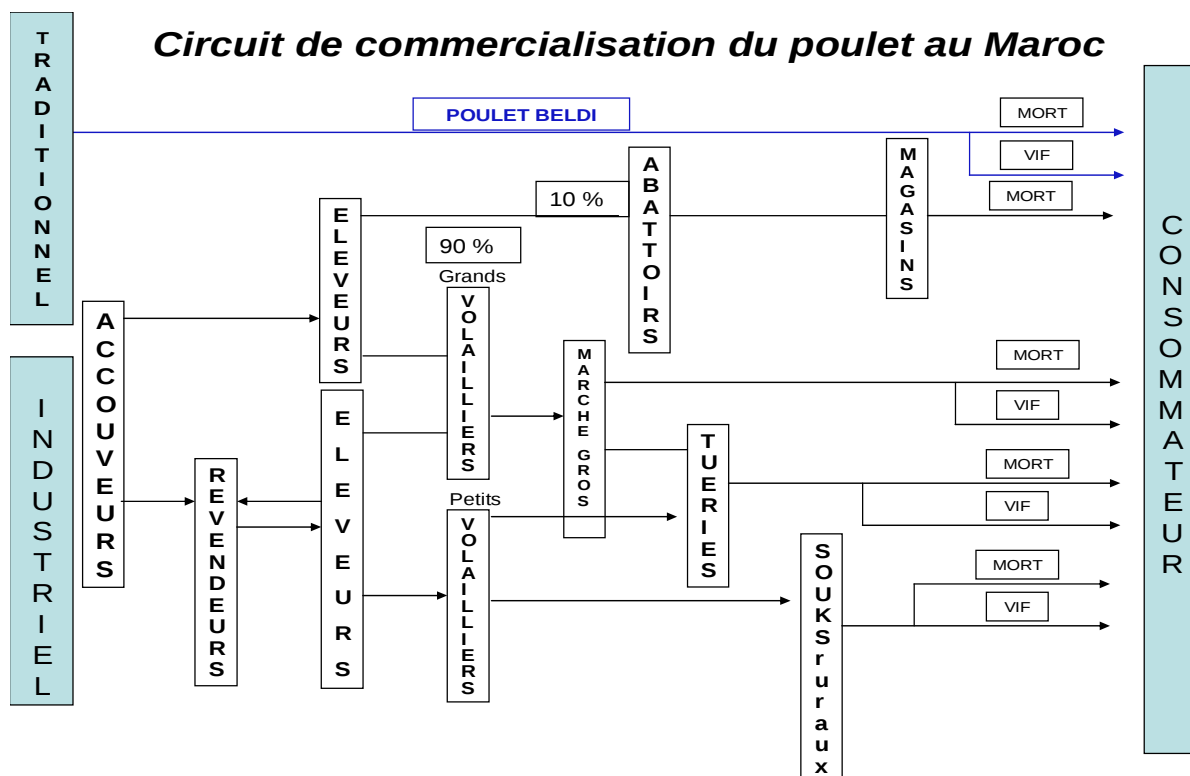
Comparés à d'autres pays, ces coûts sont pratiquement le double de ceux enregistrés dans les pays exportateurs tels que le Brésil et les USA, mais similaires à ceux des pays qui, comme le Maroc, importent l'essentiel des intrants (aliments, reproducteurs..).

8. Circuits de commercialisation des produits avicoles : risque élevé de propagation des maladies aviaires

Le circuit de commercialisation des poulets est complexe du fait qu'il fait intervenir plusieurs intermédiaires. Pour le poulet, le circuit dominant est le marché du vif (gros détail et tueries) ou transite au moins 85% de la production (Schéma). A l'inverse, près de 90% de la dinde produite passe par les abattoirs industriels.

Pour les œufs de consommation, le circuit de commercialisation ne diffère pas beaucoup de celui du poulet. Le circuit le plus répandu est : éleveur - grossiste - détaillant –point de vente –consommateur.

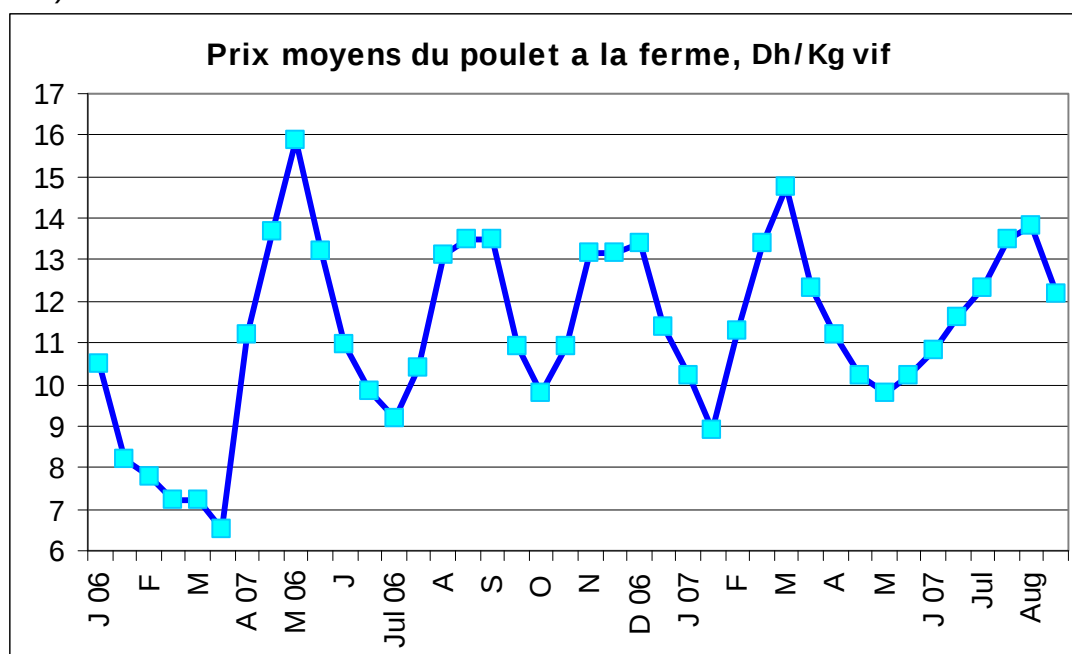
La prédominance du marché du vif comporte un risque évident de propagation des maladies aviaires. Il est bien connu des éleveurs que les camions de transport du poulet constituent le principal facteur de dissémination des agents pathogènes. La nouvelle loi, entrée en vigueur cette année (avril 2007) tente de changer graduellement cette situation (voir ci-dessous).



9. Prix moyens de vente au cours des 5 dernières années

Evolution des prix à la production des viandes blanches et des œufs de consommation		
Année	Poulet (Dh/Kg)	Œuf (Dh/Unité)
2000	11,65	0,60
2001	12,20	0,54
2002	12,30	0,56
2003	12,30	0,60
2004	11,20	0,50
2005	9,64	0,55
2006	10,90	0,56

Le tableau ci-dessus présente les prix moyens annuels comme indicateur sommaire pour toute fin de comparaison. En fait, ces prix n'ont qu'une portée limitée en raison des très fortes fluctuations, souvent journalières, du marché du vif (c.f figure ci-dessous).



Néanmoins, les prix moyens annuels témoignent de la tendance à la baisse des prix de vente à la ferme au cours des 5 dernières années. Trois principaux facteurs ont contribué à cette baisse : 1) l'augmentation continue de l'offre, 2) les réductions des droits de douane à l'importation et leur impact positif sur le coût des aliments et 3) une amélioration générale, bien que très variable, des performances d'élevage (en moyenne 2 kg PV à 42 jours).

Les produits fermiers (du secteur traditionnel) sont vendus à des prix nettement plus élevés et relativement stable toute l'année. Le prix moyen de vente d'un poulet fermier de 1,5 Kg vif est d'environ 60 Dhs la pièce, et celui des œufs généralement de petit calibre et à coquille blanche, de 1 Dhs/unité.

10. Organisation Professionnelle : une Fédération jeune et dynamique

Conscients de l'intérêt des organisations professionnelles dans le développement de toute activité économique, les opérateurs du secteur avicole se sont organisés en associations professionnelles représentant chacune d'elle une branche d'activité de la filière de production. Ainsi, le secteur avicole est actuellement représenté par :

- ◆ ***L'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC)***
 - Date de création : 1976
 - Nombre d'adhérents : 20
 - % Capacité totale : 70%
- ◆ ***L'Association Nationale des Accoueurs Marocains (ANAM)***
 - Date de création : 1995
 - Nombre d'adhérents : 28
 - % Capacité totale : 80%
- ◆ ***L'Association Nationale des Producteurs d'Œufs de Consommation (ANPO)***
 - Date de création : 1995
 - Nombre d'adhérents : 100
 - % Capacité totale : 80%
- ◆ ***L'Association Nationale des Abattoirs Industriels Avicoles (ANAVI)***
 - Date de création : 2001
 - Nombre d'adhérents : 16
 - % Capacité totale : 90%
- ◆ ***L'Association Nationale des Producteurs de Viandes de Volailles (APV)***
 - Date de création : 2004
 - Nombre d'adhérents : 600
 - % Capacité totale : 50 % pour la viande de poulet de chair
: 90 % pour la viande de dinde

Dans l'objectif d'harmoniser leurs efforts et activités et de constituer un interlocuteur crédible et représentatif du secteur vis à vis des décideurs administratifs et politiques, les organisations professionnelles se sont érigées en 1995 en **Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole -FISA-**.

Les cinq associations professionnelles et la fédération sont déclarées conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumadda I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Depuis le mois de novembre 2000, la FISA est membre à part entière de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc -CGEM- et siège au Bureau ainsi qu'au Conseil National du Patronat -CNP-.

En 2005, la FISA – a obtenu la certification de son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 versions 2000. Cette certification vient compléter la logique d'amélioration continue de la gestion et du fonctionnement de la Fédération, qui depuis plusieurs années fait auditer annuellement ses comptes par un cabinet international

Les principaux objectifs de la FISA consistent à:

- Améliorer l'environnement technique et économique de la production et
- de la commercialisation des produits avicoles
- Asseoir des ponts de communication avec les instances administratives
- pour un développement durable du secteur avicole
- Informer, sensibiliser et encadrer les opérateurs du secteur avicole
- Promouvoir la qualité et la consommation des produits avicoles.

11. Législation dans le domaine avicole

Depuis son démarrage au début des années 70, le secteur avicole intensif s'est développé en l'absence de mesures réglementaires spécifiques à cette activité. En effet, les objectifs visés à cette époque étaient la vulgarisation de l'élevage avicole et l'accroissement de ses productions pour répondre à un besoin de plus en plus croissant de la population en protéines d'origine animale à des prix convenables.

Cependant, depuis le début des années 90, le secteur avicole a connu une expansion très importante avec l'installation d'un grand nombre de fermes d'élevages caractérisées par une forte concentration autour des grands centres de consommation notamment sur l'axe Kénitra - El Jadida.

Cette situation, conjuguée au non-respect des règles hygiéniques et sanitaires requises en la matière, s'est traduite par l'apparition et le développement de plusieurs maladies aviaires (bactériennes et virales) occasionnant des pertes économiques considérables aux éleveurs et contribuant significativement au renchérissement des coûts de production :

- fortes mortalités des volailles ;
- baisse des performances zootechniques ;
- augmentation des charges liées aux traitements médicamenteux.

L'analyse des pathologies aviaires diagnostiquées au Département de Pathologie Aviaire et des cabinets vétérinaires privés durant la période 1999-2000, a montré la prédominance de la colibacillose, des salmonelloses (*Salmonella gallinarum* et *S. enteritidis*) et de la pseudo-peste aviaire (maladie de Newcastle) dans les élevages avicoles au Maroc.

Constatant cette détérioration de l'environnement sanitaire d'exercice de l'activité avicole, la Direction de l'Elevage et la FISA se sont attelés ces dernières années à mettre en place un certain nombre de textes législatifs et réglementaires spécifiques au secteur avicole. Il s'agit en particulier de :

- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes N° 1063-00 du 25/08/2000 complétant l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole N° 2927-95 du 02 Ramadan 1416 (23/01/1996) relatif aux conditions sanitaires d'importation de certains animaux vivants et certains produits d'origine animale ;
- Loi 49/99 promulguée par dahir n° 1-02-119 du 13 juin 2002 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles ;
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du 26 juin 2003 relatif à la normalisation des aliments composés ;
- Code de procédure n°32 DE/DSA du 10 octobre 2002 relatif à l'importation de poussins et d'œufs à couvrir de l'espèce poule ;
- Code de procédure n°33 DE/DSA du 24 mars 2003 relatif à l'importation de poussins et d'œufs à couvrir de l'espèce dinde ;
- Décret n° 2-04-684 du 27 décembre 2004, pris pour l'application de la loi n° 49/99 relatif à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles ;
- Projet de Décret relatif à la fabrication, la détention et la vente des aliments destinés à l'alimentation des animaux ;
- Projet de Décret relatif à la fabrication, la détention et la vente des additifs, prémélanges et aliment supplémenté destinés à l'alimentation des animaux.

La mise en application des textes promulgués et des codes de procédures précités s'est traduite par une nette amélioration sanitaire des infrastructures d'élevage procédant à l'importation des poussins d'un jour et des dindonneaux.

12. Stratégie de développement: mise à niveau du secteur avicole et contrat programme

La stratégie du secteur de l'élevage s'inscrit dans le cadre de la politique générale du pays qui a opté pour le libre échange et l'intégration de l'économie nationale dans la globalisation et l'internationalisation du commerce. Le Maroc a en effet signé des accords de libre échange avec plusieurs pays, dont des puissances avicoles :

- 1994 : Signature de l'accord de création de l'OMC à Marrakech.

- 1996 : Accord d'association avec l'U.E. et l'AELE, Négociations commerciales (2003).
- 2004 : Accord de libre échange avec les E.U. Entrée en vigueur 2005.
- 2004 : Accord de libre échange quadra (Maroc–Tunisie–Egypte-Jordanie). Entrée en vigueur 2005.
- Autres accords commerciaux avec l'Arabie Saoudite (1966) et Turquie (2004).

Le libre échange implique une concurrence encore plus vive. Les études d'impact ont révélé que la filière avicole est la plus vulnérable aux importations. Pour continuer à produire, la seule alternative reste d'améliorer la compétitivité de la filière qui doit passer nécessairement par la réduction des coûts de production. Cependant, si la réduction du coût de production est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour conférer la compétitivité nécessaire à l'affrontement de la concurrence étrangère.

En effet, les simulations réalisées dans le cadre de l'étude de l'impact du libre échange avec les Etats-Unis ont montré que même avec l'élimination des droits d'importation sur les intrants, les coûts de production ne sera réduite que de 15% pour le poulet et 22% pour les œufs de consommation. Par ailleurs, la valeur ajoutée de la filière connaîtra une chute de 63%.

La stratégie de développement du secteur avicole est élaborée dans l'objectif de constituer la base **d'un contrat programme** entre l'Administration et l'interprofession. Ce contrat programme est présenté en annexe.

Partie III

L'Influenza aviaire : Impact et Plan de lutte.

1. Statut actuel du pays

Actuellement le Maroc est indemne de l'influenza aviaire. Environ 2000 prélèvements sur des volailles domestiques et des oiseaux sauvages (locaux ou migrateurs) ont été analysés par les laboratoires nationaux et étrangers (dont le laboratoire de référence en Italie). Les résultats obtenus sont négatifs.

2. Impact de l'Influenza aviaire sur le secteur avicole (FISA)

Mises en place mensuelles des volailles								
	Période de la crise						Avril 2006	Mai 2006
	Octobre 2005	Novembre 2005	Décembre 2005	Janvier 2006	Février 2006	Mars 2006		
Importations poussins reproducteurs chair (en milliers)	161	247	227	59	71	75	41	203
Production poussins d'1 jour type chair (en millions)	25,8	26,6	18,5	22,6	16,2	15	16	21
Importations Dindonneaux (en milliers)	214	437	428	271	106	0	35	174
Production nationale dindonneaux (en milliers)	153	193	245	191	192	237	177	177

Il ressort de ce tableau :

- une diminution des importations des poussins reproducteurs entre janvier et avril 2006 compte tenu de la baisse de la demande et des prix de vente des poussins d'un jour.
- une diminution de la production des poussins d'un jour suite à la réforme précoce du cheptel reproducteur et à la mise en consommation des OAC.
- une diminution des importations des dindonneaux d'un jour en raison de la suspension des importations des volailles vivantes à partir de la France, principal fournisseur du Maroc en dindonneaux, suite à la déclaration de la maladie de l'influenza aviaire sur son territoire.
- la production nationale des dindonneaux n'a pas connu de variations significatives.

-

Production moyenne mensuelle								
	Période de la crise						Avril 2006	Mai 2006
	Octobre 2005	Novembre 2005	Décembre 2005	Janvier 2006	Février 2006	Mars 2006		
Viande de poulet (tonnes)	29570	30450	30430	26200	20500	21700	17000	19650
Oeufs de consommation (millions d'unité)	220	210	210	190	190	190	210	210

-La production des viandes de poulet a diminué en particulier entre janvier et février 2006 suite à la réduction des mises en place de poussins d'un jour dans les fermes d'élevage. La production de viande devrait enregistrer une augmentation progressive durant les mois à venir en raison de la reprise de la demande sur le poussin depuis le mois d'avril 2006 en raison de l'augmentation des prix de poulet de chair.

- La production des œufs de consommation n'a pas connu de grandes variations.

Prix moyens mensuels de vente								
	Période de la crise						Avril 2006	Mai 2006
	Octobre 2005	Novembre 2005	Décembre 2005	Janvier 2006	Février 2006	Mars 2006		
Prix moyen du poulet (Dh/ kg vif à la ferme)	8,20	7,70	7,80	9,30	7,50	6,85	12,45	14,26
Prix moyen pondéré de la dinde(en Dh/ kg vif)	14,00	13,40	11,55	11,25	9,00	9,46	13,20	14,52
Prix moyen des oeufs (Dh/ unité)	0,69	0,61	0,57	0,55	0,46	0,41	0,45	0,54
Prix moyen de poussin (Dh/unité)	3,30	1,86	1,31	1,31	0,91	1,46	3,49	5,50

D'une manière générale, les prix moyens de vente des produits avicoles ont baissé entre octobre 2005 et mars 2006. Une hausse sensible des prix a été relevée à partir du mois d'avril 2006 suite à la régression de l'offre et la reprise de la demande éventuellement liée à la dissipation des

craintes des consommateurs vis-à-vis de l'Influenza aviaire avec la fin de la période de retour des oiseaux migrateurs vers l'Europe.

Pertes financières estimées pendant la crise liée à l'IAN							
	Octobre 2005	Novembre 2005	Décembre 2005	Janvier 2006	Février 2006	Mars 2006	Total 6 mois
Volumes de pertes en Millions de DH (*)	13	47	95	185	216	150	706

(*) Hors pertes enregistrées par les usines d'aliments composés et les abattoirs industriels avicoles

3. Impact de la 'menace' de grippe aviaire de 2006 : Réactions des consommateurs à la crise

La FISA, en collaboration avec l'US Grains Council, a mené une enquête au mois de Mai 2006 pour évaluer les réactions et attitudes des consommateurs face à la crise de GA. Globalement, l'enquête qui a porté sur un échantillon représentatif de la population marocaine, fait ressortir une réelle crainte des consommateurs, voire une phobie pour certains. Cette crainte s'est traduite par une baisse substantielle de la consommation des produits avicoles. Si le consommateur moyen déclare suivre les informations sur la GA, il reste néanmoins avide d'autres informations pratiques et sécurisantes et les recoupements de plusieurs réponses de l'enquête indiquent qu'il est en fait mal informé pour prendre des décisions objectives en situation de crise comme c'est le cas de la GA. D'où d'ailleurs la vulnérabilité et le manque de sécurité affichée par les consommateurs bien que le Maroc n'aient pas connu de cas de GA. Cette conclusion n'est cependant pas surprenante considérant le manque total de communication institutionnelle (Industrie avicole et Etat) pour informer et éduquer le consommateur.

Ci-dessous, une brève présentation des principaux résultats de cette enquête:

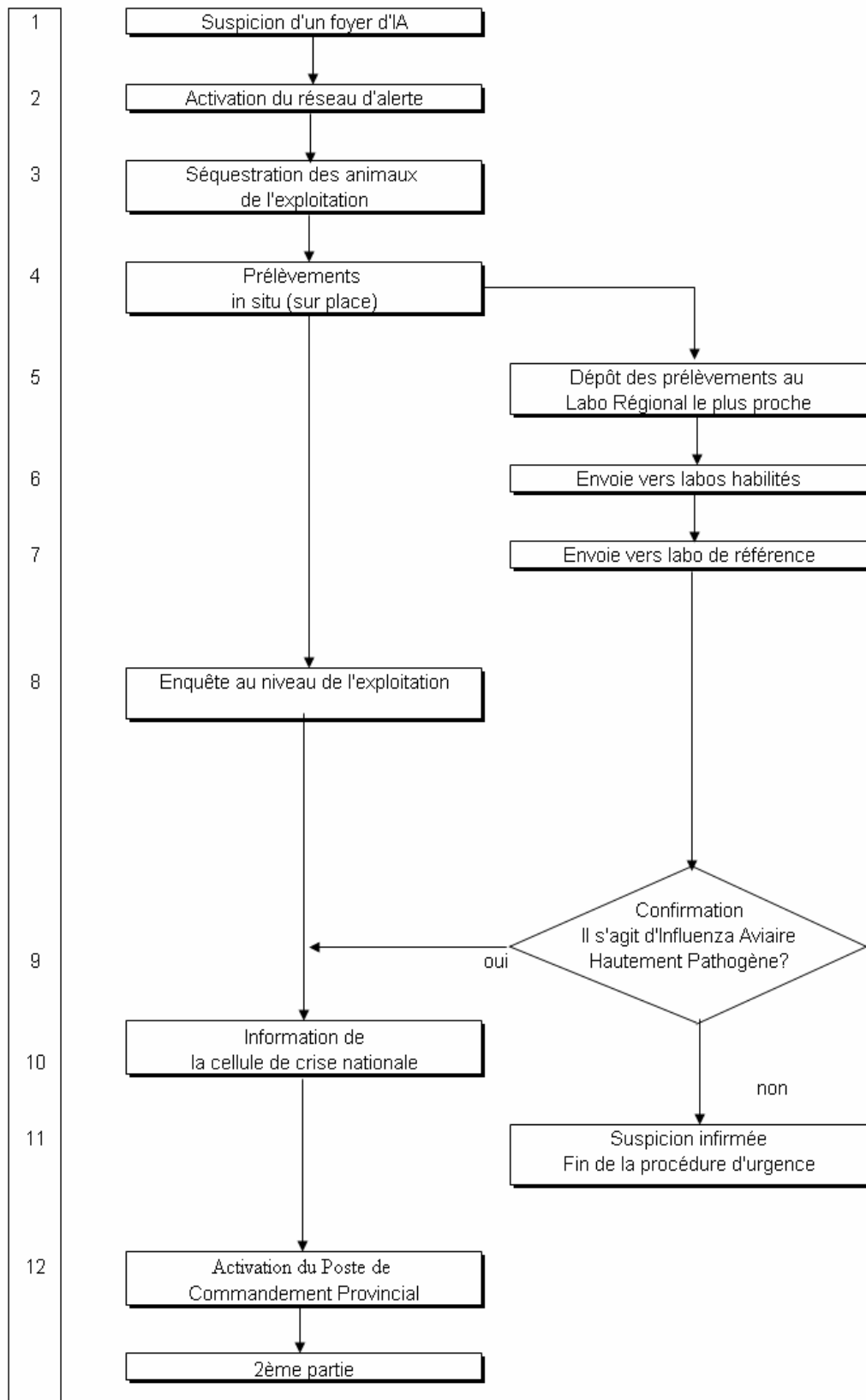
- Forte baisse de la consommation du poulet à cause de la GA : Un quart de personnes enquêtées a déclaré qu'il ne consomme plus le poulet et 39% des personnes ont confirmé qu'elles consomment moins de poulet qu'il y a six mois (avant la crise de GA), même parmi celles qui étaient des grands consommateurs du poulet.
- Cette baisse de consommation a concerné tous les groupes sociaux-démographiques : elle est de même ordre quelque soit l'âge, le genre, le niveau d'éducation et le niveau de revenu.
- La crainte d'être contaminée par la maladie de la GA est le principal déterminant des attitudes et comportement liées à la consommation du poulet: 19% sont très inquiètes et 44% sont légèrement inquiètes de la probabilité qu'eux ou leurs familles soient affectés par la grippe aviaire.
- Le niveau des inquiétudes au sujet de la grippe aviaire est fortement corrélé avec la crainte de contamination directe en consommant le poulet ou les œufs. C'est cette crainte qui distingue les personnes très inquiètes de la GA et celles qui ne le sont pas du tout. Cependant, même ces derniers reconnaissent qu'il est possible d'être contaminé par la grippe aviaire en restant longtemps à proximité d'oiseaux vifs dans un espace confiné.

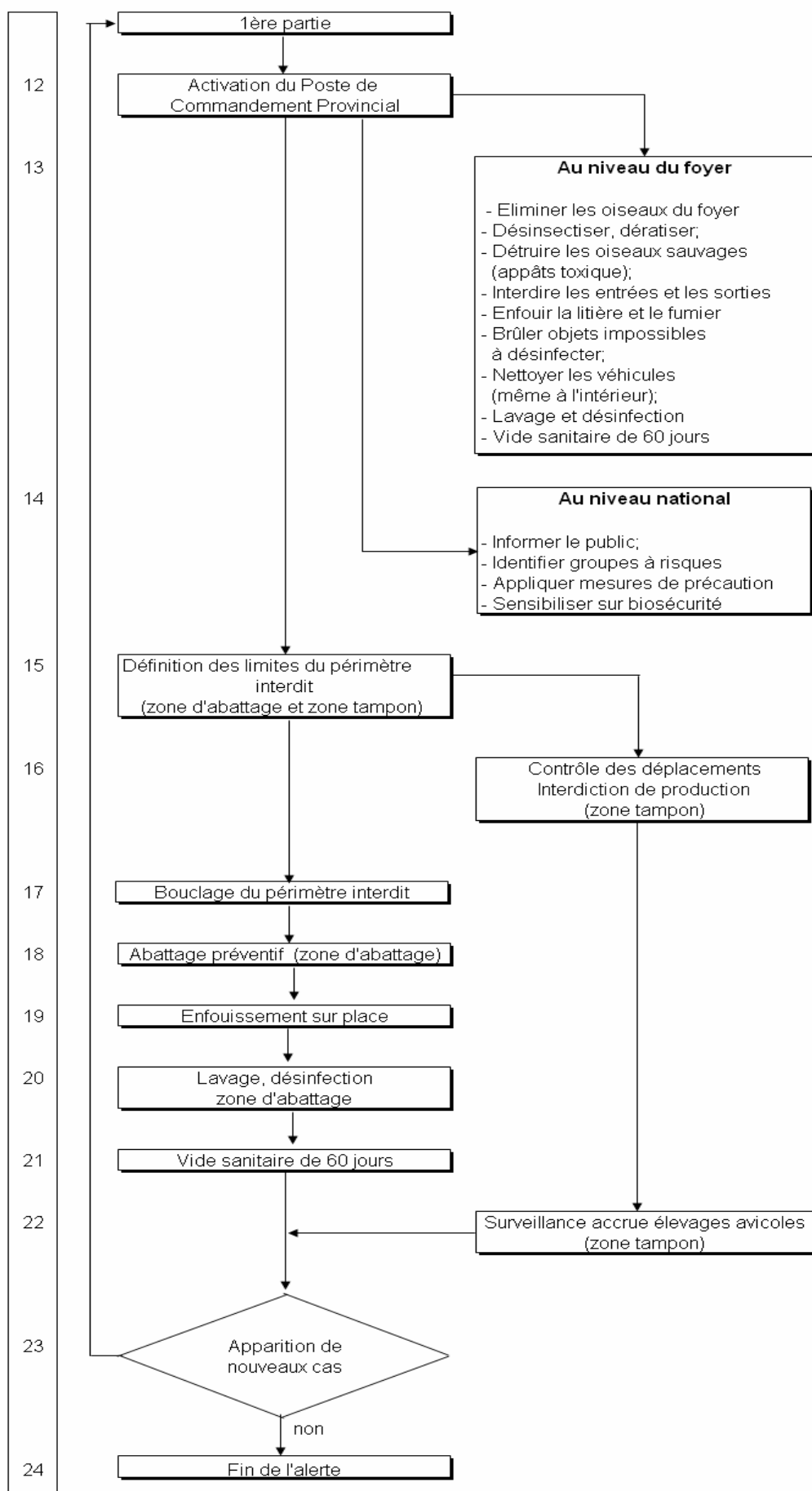
- Parmi la catégorie de consommateurs très inquiète, 33% craint d'être contaminé par la consommation du poulet et 23% par la consommation des œufs.
- En générale, les consommateurs ne se sentent pas adéquatement informés, bien qu'une forte majorité déclare suivre les informations sur la GA (22% de très prés, et 57% légèrement). Seuls 5% estiment être suffisamment informés au sujet de la GA et de la consommation des produits avicoles, 43% ont besoin de plus d'informations et presque la moitié (46%) en sait très peu.
- Plus encore, seul le quart des répondants (27%) affirme connaître l'essentiel des précautions d'hygiène lors de la préparation du poulet afin de prévenir les risques de contaminations.
- La télévision est la principale source d'informations sur la grippe aviaire : 79% des répondants ont indiqué que la télévision est la source la plus précise des informations.
- les sources crédibles d'informations sur la grippe aviaire : Deux tiers des répondants indiquent qu'ils font confiance aux professionnels de la santé, aux vétérinaires et aux scientifiques universitaires.
- La prédominance du marché du vif au Maroc fait que 75% des consommateurs pensent qu'il est encore plus sécurisant dans ces conditions de GA d'acheter un poulet abattu en leur présence que d'acheter un poulet PAC. La préparation du poulet soi-même semble ajouter un niveau de sécurité dans la salubrité du poulet à consommer.
- Ceci est un autre indicateur du manque d'informations sur la salubrité des produits d'abattoir inspectés par opposition à celle des produits de tueries (généralement peu salubres). De ce fait l'industrie et l'Etat doivent mettre en place une campagne de communication et de relation publique pour transmettre des messages clairs et simples afin de bousculer les idées les préjugés du grand public 1) au sujet de l'abattage contrôlé et des circuits de distribution moderne des produits prêts a la consommation et 2) au sujet de la GA.

4. Revue des mesures officielles prévues dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire

Direction de l'Elevage	PROCÉDURE GENERALE	Date : 14/10/2005 Pages : 5
Procédure de gestion d'une crise d'Influenza aviaire		
<u>1. Objet et domaine d'application</u>		
La présente procédure a pour objet de décrire les dispositions à mettre en place en cas de suspicion d'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène au Maroc.		
<u>3. Diffusion</u>		
Services vétérinaires		
<u>4. Objectifs</u>		
Cette procédure a pour objectifs de s'assurer que toutes les mesures sont mises en place de façon harmonisée et rationnelle pour éviter la dissémination du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, en cas d'apparition au Maroc.		
<u>5. Coordination</u>		
Division de la Santé Animale Laboratoire National d'Epidémiologie et des Zoonoses		

6. Logigramme Procédure de gestion d'une crise d'Influenza aviaire (1^{ère} partie)





7. Informations complémentaires

Les chiffres situés à gauche au niveau du logigramme renvoient aux étapes et permettent d'accéder de façon plus simple aux informations complémentaires figurant dans les instructions et les fiches techniques.

7.1. Suspicion. Cette phase est représentée par les étapes de 1 à 9 du logigramme.

L'instruction technique n°1 définit les activités, moyens et responsabilités liées à cette phase. Des fiches techniques additionnelles précisent de façon détaillée les modalités de réalisation des étapes essentielles.

7.2 Confirmation. Elle démarre par l'activation de la cellule de crise nationale (étape 10) et par celle du Poste de Commandement Opérationnel Provincial (étape 11). La partie opérationnelle des mesures de lutte touche le niveau local (étape 13, 15 à 22) et est coordonnée en fonction de la situation au minimum au niveau provincial, voir régional.

L'instruction technique n°2 définit les activités, moyens et responsabilités liées à cette phase. Des fiches techniques additionnelles précisent de façon détaillée les modalités de réalisation des étapes essentielles.

A ce stade, il est impératif d'identifier les groupes à risque (éleveurs, techniciens et vétérinaires) et de leur appliquer des mesures strictes de précaution

7.3. Information – communication. Le niveau de communication doit être national (étape 14). Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens de communication pour :

- Accroître la vigilance vis-à-vis de la maladie,
- Éviter la panique
- Éviter la dissémination du virus.
- Éviter la contamination humaine.

CONCLUSION

L'aviculture marocaine est appelée à se développer d'avantage dans les années à venir. Ainsi, la projection de la demande en 2012 se situe à 500 000 tonnes de viandes blanches et 5 milliards d'œufs de consommation pour une population de 32,6 millions. Cependant, la réalisation de ces projections dépend de l'application d'un certain nombre d'actions et de mesures d'accompagnement définies dans la stratégie de développement du secteur avicole élaborée en concertation par le Ministère chargé de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole. Sans doute, le principal acquis de cette stratégie est la mise en application de la loi 49/99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et de la commercialisation des produits avicoles, entrée en vigueur tout récemment (20 avril 2007), ce qui va permettre d'assainir le secteur avicole moderne et de le rendre plus performant et plus compétitif. Néanmoins, certaines mesures clés, en premier lieu la modernisation des circuits de commercialisation, n'ont encore pu être amorcées car leur mise en place requiert l'intervention active d'autres autorités.

Le développement du secteur avicole restera tributaire de la capacité des autorités compétentes à s'impliquer dans la mise à niveau du maillon faible de la filière, à savoir les circuits traditionnels de commercialisation (marché du vif et ses corollaires : forte volatilité des prix et donc de production, moyens de transports non désinfectés entretenant la pression microbienne, tueries non contrôlées, multitude d'intermédiaires qui n'apportent aucune valeur ajoutée aux produits). Une autre défaillance saillante de ce système de commercialisation, et qui est mise à nue par les crises récentes du secteur dont la grippe aviaire, est le manque total de lien avec les consommateurs. En se limitant au transport des produits brutes (poulet vif et œufs en gros) de chez les producteurs vers les points de détail, les intermédiaires commerçants ne jouent et ne peuvent jouer aucun rôle ni dans la promotion de la consommation, ni dans l'écoute, l'éducation et la satisfaction des consommateurs. D'où les vives réactions de crainte et de suspicion des consommateurs lors de la crise de la grippe aviaire bien que le pays en soit indemne.

Quant au secteur avicole traditionnel qui joue un rôle socio- économique très important (autoconsommation familiale et trésorerie pour les femmes rurales), il continuera à garder une niche du marché pour ses produits 'beldi' très appréciés par un segment de consommateurs prêts à payer plus cher ce label 'beldi' (organique, naturel, ou savoureux). Mais toute amélioration des modes d'élevage demeurera difficile étant donné la faiblesse des effectifs par foyer et leur immense étendue géographique, à moins que l'état mette en place un programme extensif, de long terme et coûteux, pour induire des mutations dans le mode d'élevage, au niveau de l'habitat, l'alimentation et la conduite sanitaire (campagnes de vaccination des oiseaux de basse-cour ?). En cas de risque grave, comme pour l'influenza aviaire, une intervention rapide, raisonnée et programmée à l'avance, pourrait aboutir aux résultats escomptés sans remettre en cause l'existence de ce secteur traditionnel. A ce niveau, il y a lieu de souligner que le poulet beldi 'voyage' (transport entre régions) nettement moins que le poulet dit 'industriel', et donc les risques de propagation à partir d'un foyer contaminé sont plus élevés pour le secteur commercial.

Le Maroc est un pays indemne d'influenza aviaire, mais le risque d'apparition de cas de grippe aviaire ne peut être exclu et son contrôle sera rendu plus compliqué avec les circuits existants de commercialisation du vif. Néanmoins, les instances concernées sont mobilisées et la gestion d'une

éventuelle crise est instaurée avec la mise en place de postes de commandement central et régionaux qui se réunissent toutes les semaines.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Direction de l'élevage (2004) Mise à niveau du secteur de l'élevage.
- Direction de l'élevage (2000): Elevage en chiffres.
- Direction de l'élevage (2001): Elevage en chiffres.
- Direction de l'élevage (2002): Elevage en chiffres.
- Direction de l'élevage (2003): Elevage en chiffres.
- Direction de l'élevage (2004): Elevage en chiffres.
- Direction de l'élevage (2005): Elevage en chiffres
- Direction de l'élevage (2007) : Situation du secteur avicole à la veille de l'application de la loi 49/99.
- Direction de l'élevage (2007): Programme de mise à niveau de la filière avicole à l'horizon 2012.
- Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA), 2007:Secteur avicole en chiffres.
- Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA), 2006 : Impact de la grippe aviaire sur le secteur avicole.
- FISA-US Grains Council, 2006 : Enquête consommateur : réactions à la crise de grippe aviaire.
- Haut Commissariat au Plan, 2005 : Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001
- Haut Commissariat au Plan, 2006 : Rapport Développement humain.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2002): Loi n°49/99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et de la commercialisation des produits avicoles.
- Direction de l'élevage (2005): Procédure de gestion d'une crise d'influenza aviaire.
- L'arrêté n°1044-06 du 10 /05/06 relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre l'influenza aviaire.

CONTRAT- PROGRAMME 2007-2012
DE MISE A NIVEAU DU SECTEUR AVICOLE
ENTRE:

**LE GOUVERNEMENT DE
INTERPROFESSIONNELLE
SA MAJESTE LE ROI**

**LA FÉDÉRATION
ET DU SECTEUR AVICOLE (FISA)**

OBJECTIF

la mise à niveau de la filière avicole et la modernisation de ses outils de production, à travers:

- l'amélioration de la productivité et la compétitivité des unités de production
- la promotion de la qualité des produits avicoles.
- la mise en place de mesures incitatives relatives aux coûts des facteurs de production, à la fiscalisation et aux mesures réglementaires régissant l'activité avicole.

RESULTATS ATTENDUS DE LA MISE A NIVEAU DU CONTRAT PROGRAMME

-  **La demande** sur les produits avicoles atteindrait en l'an 2012, **500.000 tonnes** de viande de volailles et **5,0 milliards d'œufs** de consommation contre respectivement 370.000 tonnes et 2,8 milliards d'unités en 2006.
-  **la consommation** enregistrerait une amélioration progressive entre 2006 et 2012 passant de 12,0 à **15,0 kg de viande de volailles /hab./an** et de 91 à **150 œufs/hab./an**.
-  **La contribution des protéines animales provenant des produits avicoles** dans la ration alimentaire moyenne passerait de 6,8 grammes en 2006 à **8,1 grammes** en l'an 2012.

ENGAGEMENTS	
Engagement de la FISA	Engagement du Gouvernement
La dynamisation de la FISA: renforcement de l'encadrement et l'élargissement de la base des adhérents.	Mise en œuvre des dispositions réglementaires régissant le secteur avicole notamment la loi 49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles,..., et des textes pris pour son application.
L'information, la sensibilisation et la formation des opérateurs: réunions régionales, foires, création d'un centre de formation avicole, etc.	Encouragement à l'installation des abattoirs avicoles et des centres de conditionnement des œufs: - conversion progressive des tueries en points de vente de volailles abattus, - approvisionnement obligatoire de la restauration collective en viandes de volailles préparées exclusivement dans des abattoirs agréés, - etc.
La régulation du marché des produits avicoles: mise en place de systèmes de partenariat entre les opérateurs aboutissant à terme à l'intégration de tous les maillons de la chaîne de production avicole.	Adaptation de la loi 12-90 relative à l'urbanisme aux spécificités des élevages avicoles: instauration d'une procédure facilitant l'obtention de la dérogation relative à la limitation de la superficie constructible.
Le suivi de l'état sanitaire du cheptel : Prise en charge des frais de fonctionnement de l'Observatoire Epidémiologique National en Aviculture (OENA).	Révision des droits d'importation du maïs, des tourteaux, des graines oléagineuses, etc. et l'exonération des bâtiments préfabriqués d'élevage avec ossature en acier galvanisé.
L'assainissement des circuits de commercialisation et valorisation des produits avicoles : développement d'un réseau d'abattoirs industriels avicoles et de centres de conditionnement des œufs.	Dispositions fiscales - Rétablir le droit des élevages avicoles de bénéficier de l'exonération de l'impôt des patentes, l'IS et l'IGR. - Exonération de la TVA sur la construction de poulaillers, le matériel et biens d'équipement des exploitations avicoles - Exonération de la TVA avec droit de déduction sur les aliments composés.
L'augmentation des investissements et du chiffre d'affaires du secteur	Rendre le secteur avicole éligible au Fonds Hassan II pour le développement économique et

	social (création d'un Fonds de Restructuration des Elevages Avicoles -FORAVI-).
La création de près de : - 48 000 nouveaux emplois directs - 70.000 nouveaux emplois indirects.	Création d'un Fonds Spécial d'Appui Technique et de Veille Sanitaire du Secteur Avicole pour l'accompagnement de la mise à niveau technique et sanitaire des unités.
La réduction de la protection tarifaire sur les aliments composés et les produits avicoles	
La mise en place d'assurance contre les calamités naturelles.	